



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte et prévention

Question écrite n° 122897

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire sur les conclusions d'une récente mission d'expertise de l'institut de recherche criminelle de la gendarmerie qui ont révélé une faille préoccupante lors de la délivrance de certains documents administratifs à la préfecture de Bobigny. Des ressortissants d'Afrique Noire et du sous-continent indien y font régulièrement échanger le permis de conduire qui leur a été délivré dans leur pays d'origine. Cette procédure, subordonnée à un accord de réciprocité entre États est tout à fait légale. Cependant, en pratique, remarquent les experts spécialisés dans la recherche de faux documents, aucune vérification n'est réalisée pour déterminer l'authenticité de l'original, parfois une simple feuille de papier revêtue d'un tampon illisible. Il lui demande s'il entend prendre, et dans quels délais, les mesures nécessaires afin d'éviter les fraudes qui sont d'autant plus graves que le permis de conduire tient lieu également de pièce d'identité pour nombre d'établissements ou institutions.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122897

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire (II)

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2007, page 4234